

CANADA
Province de Québec
District de Québec
No division: 01-Montréal
No cour : 500-11-050669-163

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
En matière de faillite et d'insolvabilité

Avis et déclaration du séquestre
(paragraphe 245(1) et 246(1) de la Loi)

**Dans l'affaire de la mise sous séquestre de
Simon Assouline
de la ville de Montréal
en la province de Québec**

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 20 mai 2016, nous, Richter Groupe Conseil Inc., sommes devenus séquestre à l'égard des biens suivants de Simon Assouline (« Débiteur »), tels que décrits ci-dessous :

Immeuble :

- Un immeuble situé à Montréal, désigné comme étant le lot numéro UN MILLION HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT ET UN (1 883 521) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de MONTRÉAL.
 - Avec bâtisse commerciale dessus érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 1214, rue Mont-Royal à Montréal, province de Québec.
2. Nous sommes devenus séquestre des biens susmentionnés du fait de notre nomination en cette qualité par l'Honorable Me Chantal Flamand, Registrare C.S., siégeant à la Cour supérieure du Québec, en matière de faillite et d'insolvabilité, aux termes d'un jugement rendu le 20 mai 2016, nommant Richter Groupe Conseil Inc. (Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP) responsable de l'actif, en vue de la nomination d'un séquestre déposé par Banque Royale du Canada, en vertu de la garantie suivante détenue par cette dernière :
 - Hypothèque immobilière au montant principal de 8 000 000 \$ publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 5 décembre 2014 sous le numéro 21 333 334.
 3. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre :
 - a) Adresse du Débiteur : 685, rue Satim, Montréal QC H4M 2W8
 - b) Activité principale de l'entreprise : Location de local commercial
 - c) Adresse de l'établissement : 1214, rue Mont-Royal, Montréal QC
 - d) Montant dû par le Débiteur à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens susmentionnés :

Banque Royale du Canada	6 700 912,38 \$
-------------------------	-----------------
 - e) Au moment de produire cet avis, le séquestre n'avait pas les informations nécessaires pour déterminer le montant qui est dû aux autres créanciers du Débiteur.
 - f) Le plan d'action que le séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat, s'il a établi un tel plan, est le suivant :
 - Nomination d'un agent d'immeuble pour procéder à un appel d'offres public ou à des sollicitations privées en vue de la disposition de l'immeuble du Débiteur.

Le séquestre demandera l'autorisation de la Cour afin de conclure la transaction de vente de l'immeuble du Débiteur hors du cours normal des affaires et distribuera le produit de vente sous réserve des droits des créanciers garantis et en conformité avec le jugement à être obtenu.

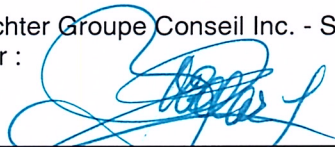
g) Personne-ressource du séquestre :

Patrick Lareau
Téléphone : 514.934.8622
Télécopieur : 514.934.3504
Courriel : palareau@richter.ca

Daté le 26 mai 2016, à Montréal, province de Québec

Richter Groupe Conseil Inc. - Séquestre

Par :



Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP
1981, av. McGill College, 12^e étage
Montréal QC H3A 0G6
Téléphone : 514.934.3484
Télécopieur : 514.934.3504